



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Délégation à la Mer et au Littoral
Service Gestion Durable de la Mer et du Littoral
Unité Cultures Marines

Les Sables d'Olonne, le 19 novembre 2021

D 888

Dossier suivi par : Jean-Philippe VORNIERE

Tél. : 02 51 20 42 10

Fax : 02 51 20 42 11

Mail : jean-p.vorniere@vendee.gouv.fr

Madame la directrice,

Dans le cadre de la révision du schéma des structures des exploitations des cultures marines sur le littoral de la Vendée, vous m'avez transmis la contribution technique de l'équipe du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde des Territoires et de la Mer, et de la Mer des Pertuis en date du 30 juillet dernier.

Votre avis portait en particulier sur :

- la nécessité de renforcer les ambitions en matière de recyclage et réduction des déchets,
- l'amélioration de la prise en compte de l'habitat vaseux subtidale,
- le suivi des mesures de l'évaluation environnementale,
- l'opportunité de mentionner que les projets n'étant pas encore aboutis devront faire l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que d'une évaluation d'incidence Natura 2000, dès lors qu'ils seront finalisés
- la nécessité de retranscrire les éléments de réponse à l'avis de la MRAE dans le schéma des structures ou l'évaluation environnementale elle-même.

Suite à cette contribution technique, je vous informe que tous ces points ont fait l'objet de précisions dans le corps du schéma des structures ainsi que dans l'évaluation environnementale.

Plus particulièrement, concernant le recyclage des déchets, l'évaluation environnementale est complétée (p.205) d'un document recensant les actions et les volontés de la profession en matière de gestion de réduction et valorisation des déchets issus de la production conchylicole. Le corps du schéma fait référence à ce document (p.17).

L'habitat vaseux est pris en compte dans l'évaluation environnementale (p.253) en créant un protocole de suivi des effets de tout nouveau projet sur cet habitat. Ce protocole vise à caractériser la zone faisant l'objet d'un projet, réaliser un état initial des paramètres caractéristiques des vasières, et enfin comparer ces résultats avec une zone témoin située en dehors de la zone d'influence du projet.

Madame la directrice
du Parc Naturel Marin de l'Estuaire
de la Gironde et de la Mer des Pertuis
3 rue Robert Etchebarne
BP 80031
17300 Marennes

1 quai Dingler – CS 20366
85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex
Téléphone : 02 51 20 42 10 - Télécopie : 02 51 20 42 11
Mel. : ddtm-dml@vendee.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Par ailleurs, les éléments mentionnés dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE ont été intégrés en annexe du schéma des structures, en ce qui concerne les cartographies des zones à enjeux environnementaux.

De plus, il est rappelé que les projets devront faire l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que d'une évaluation d'incidence Natura 2000, dès lors qu'ils seront finalisés et validés dans leur configuration définitive sur les aspects spatio-temporels et les volumes de production envisagés.

Enfin, la mise en œuvre des mesures de suivi fait désormais l'objet d'un paragraphe dédié (VII.3.) au sein du schéma des structures.

Je vous informe que le projet de schéma des structures va désormais être soumis à une phase de participation du public d'ici à la fin de l'année 2021.

Je vous prie de croire, Madame la directrice, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer Adjoint,
Délégué à la Mer et au Littoral,



Alexandre ROYER